

Conseil syndical

Séance du 6 mai 2021

Date de convocation : 29/04/2021

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 6 mai 2021, le Conseil syndical s'est réuni à 18 heures, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Céline TONOT

Etaient présents

Hugues ANTOINE - Christophe DEQUESNE - Jean-Louis MAILLOT - Jean-Pierre PERROT - Luc JOLIET - Denis MYOTTE - Estelle BONIFACE - Patricia GOURMAND - Jean-Patrick MASSON - Pierre PRIBETICH - Nicolas BOURNY - Céline TONOT - Anne PERRIN-LOUVRIER - Philippe LEMANCEAU - Kildine BATAILLE - Cyril GAUCHER (Suppléant) - Benoît BORDAT (Suppléant)

Etaient absents excusés

Bruno MALESSIEU - Anne-Dominique CHIPON-JEANNELLE - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Christian MARCHISET - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE

Pour équilibrer la section de fonctionnement, les cotisations des collectivités adhérentes sont estimées à, soit **0,97 centimes/habitant**.

Les participations par collectivité adhérente sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- De fixer la cotisation des adhérents à 0,97 € / habitant pour l'année 2021,
- D'autre part d'adopter le budget primitif 2021.

Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait à Dijon, le 6 mai 2021

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 MAI 2021



Le Président,

Signé électroniquement

Signature numérique de Jean-Patrick MASSON
Date : 2021.05.07 09:29:57 +02'00'

Jean-Patrick MASSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Calcul des participations 2021

		Cotisation par habitant		0,97 €			
EPCI	Population totale	Population de référence concernée	Cotisation pour missions GEMA (85%)	Cotisation pour missions Hors GEMA (15%)	TOTAL		
CC Auxonne Pontallier-Val de Saône	1 908	443	365,25		365,25		
CC Rives de Saône	1 613	1 484	1 223,56		1 223,56		
CC Plaine dijonnaise	10 654	2 139	1 763,61	311,22	2 074,83		
Dijon métropole	217 399	214 834	177 130,63	31 258,35	208 388,98		
CC Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche	6 737	4 777	3 938,64	695,05	4 633,69		
CC Pays d'Arnay-Liermais	388	159	131,10	23,13	154,23		
CA Beaune Côte et Sud	1 265	508	418,85	73,91	492,76		
CC Norges et Tilles	1 310	1 310	1 080,10		1 080,10		
CC Forêt Seine et Suzon	4 345	3 634	2 996,23	528,75	3 524,98		
CC Ouche-et-Montagne	9 816	8 929	7 361,96	1 299,17	8 661,13		
CC Gevrey-Chambertin - Nuits-Saint-Georges	804	660	544,17	96,03	640,20		
Commune de Champdôte	610	165		23,96	23,96		
Commune Les Maillys	833	208		30,30	30,30		
Commune de Tréclun	465	70		10,15	10,15		
Commune d'Echenon	797	797		115,96	115,96		
Commune de Montot	199	70		10,13	10,13		
Commune de Trouhans	617	617		89,77	89,77		
Commune d'Asnières-les-Dijon	1 310	1 310		190,61	190,61		
TOTAL	261 070	242 113	196 954,09	34 756,51	231 710,60		